



l'Assurance Maladie

HAUTE-SAVOIE

RE11
GDB frontalier

MADemoiselle

N° de sécurité sociale :
Nom du bénéficiaire :
Date de naissance :
N° endossage DIAEME :
Téléphone : 36 46
Date : 03 Mai 2017

Objet : **Dispositif Frontaliers - Refus d'affiliation.**

Mademoiselle,

Vous avez demandé à bénéficier du régime général de l'Assurance Maladie pour la protection de votre santé et celle de vos éventuels ayants droit ; nous vous informons, qu'après examen de votre dossier, votre demande en date du 21/03/2017 ne peut être acceptée.

En effet, les accords européens offrent aux travailleurs et pensionnés, qui exercent ou ont exercé leur activité en Suisse et qui résident en France, la possibilité d'être exemptés d'affiliation obligatoire au régime suisse au bénéfice de l'affiliation au régime général français.

Cette option a un caractère définitif et doit être exercée dans un délai de 3 mois suivant votre début d'activité salariée en Suisse (art. L.380.3.1 et L. 380.1 du code de la Sécurité sociale).

Ce droit d'option est unique et irrévocable. En conséquence, vous devez vous affilier auprès de l'assurance maladie suisse.

Vous voudrez bien nous restituer votre carte Vitale qui n'est plus valide.

Si vous estimez devoir contester cette décision, il vous appartient d'adresser, par lettre recommandée, dans un délai de **2 mois** suivant la réception de la présente notification, sous peine de forclusion (article R.142.1 du code de la Sécurité sociale), une réclamation motivée, accompagnée de tous les éléments justificatifs et de ce courrier, à la

CPAM de Haute-Savoie - Commission de recours amiable
2 rue Robert Schuman - 74984 ANNECY CEDEX 9.

Veuillez agréer, Mademoiselle, nos salutations distinguées.